



SE POSER DES QUESTIONS POUR MIEUX AGIR !

MOT DE LA RÉDACTION



Thérèse Bergeron
2^oc. STRA.SST

➤ Gérer la SST commande que l'on connaisse bien la réglementation, les informations relatives aux dangers dans l'entreprise et les possibilités d'atteintes à la santé. Cela exige aussi de s'améliorer en continu, de ne pas se contenter des acquis, d'oser remettre en question nos procédures et nos façons d'agir, et de bien communiquer. Bref, remettre 100 fois son travail sur la table, en toute collégialité !

L'entreprise a intérêt à se poser des questions afin de soutenir et de promouvoir les bonnes pratiques. Elle doit disposer, entre autres, d'un plan d'action pour apporter des mesures correctives et préventives, voir à ce que les règles de sécurité évoluent, que les besoins de formation soient identifiés, que des rapports sur les accidents soient émis et que les incidents soient enquêtés. En outre, elle doit établir des stratégies d'interventions rigoureuses en mettant l'accent sur les priorités.

Si le message en SST n'est pas clair (exemple : *La SST, cela se gère !*) ou si l'on a mal identifié les besoins et les motivations des gens à qui l'on s'adresse, ils feront fi de celui-ci. Il s'agit donc d'établir correctement ses objectifs de communication, de sélectionner judicieusement qui l'on veut rejoindre et comment l'on compte s'y prendre. Le but ultime : mobiliser davantage les gens autour d'un objectif commun.

Les valeurs, les attitudes et les comportements auxquels on s'attend des employés, relativement à la santé-sécurité, constituent le talon d'Achille d'une bonne gestion. Leur faire confiance et reconnaître leurs efforts contribuent à une bonne culture. En outre, convaincre plutôt qu'imposer permet d'obtenir des résultats concluants.

Globalement, les accidents de travail et les maladies professionnelles se traduisent par la perte de millions de journées de travail par année. Les conséquences humaines, financières et juridiques sont majeures pour les entreprises et le personnel. La prévention des risques représente un enjeu de chaque instant. Aussi, agir pour le mieux-être des employés augmente l'attractivité de l'entreprise pour les gens en place et les futurs travailleurs.

Pour approfondir tout cela et plus, dans ce *Convergence*, nous vous invitons à tester certaines de vos connaissances en ce qui a trait, entre autres, aux dossiers de réclamations et aux impacts d'une non-gestion en termes disciplinaire. Vous y découvrirez aussi en quoi le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) apportera des changements dans votre milieu. Un article sur la sécurité électrique, le cadenassage et la sécurité des machines vous amènera à vous pencher sur certains aspects techniques.

Dans quelle mesure un travail de bureau peut-il être un environnement à risque, le savez-vous ? La réglementation pour les entreprises de compétence fédérale diffère-t-elle du provincial relativement, entre autres, au bruit, aux premiers soins, à la contrainte thermique et au harcèlement psychologique ? Qu'en est-il de la négligence d'un travailleur, peut-elle être invoquée comme argument auprès d'un tribunal ? Qu'entend-on par capitalisation quand il s'agit du régime québécois de santé et sécurité du travail ? Que connaissez-vous des activités du Centre patronal ? Voilà autant d'aspects qui seront abordés dans les pages qui suivent.

La prévention constitue un enjeu majeur pour l'entreprise. Un questionnement permanent en SST permet de voir l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé des travailleurs. L'on peut ainsi prévoir et anticiper les risques, puis limiter les conséquences humaines, sociales et économiques des accidents et des maladies professionnelles. Un engagement et une volonté politique forte sont également requis. Chacun gagne à participer à la SST et à se tenir informé !

Bonne lecture !